

COMMUNE D'ÉPINOY

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juillet 2019 à 20 heures 00

Présidence de Monsieur Gilbert THERON

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : BUSTIN Emmanuel, CARLIER Joël, GUENNOUN Virginie, LHOMME Nicolas, SARFATI Marc

Absent(s) : DUPONT Philippe, POREZ Sylvie

Secrétaire : DELEVAQUE Corinne

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

1°/ Approbation du PV de la réunion du 16/05/2019 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 16 mai 2019 est approuvé.

2°/ Retrait du SIDEN-SIAN :

Le Conseil Municipal accepte la demande de retrait du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Ternois pour la compétence Assainissement Non Collectif sur le territoire de la commune d'AUXI LE CHATEAU.

3°/ Travaux de mise en accessibilité de la mairie et des écoles - Acceptation d'une subvention départementale au titre du FARDA :

Dans sa séance du 2 juillet 2018, la Commission Permanente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a attribué à la commune une subvention concernant l'opération précitée.

Le Conseil Municipal accepte cette aide financière d'un montant de 8 000,00 € au titre du FARDA.

Le Conseil Municipal décide d'engager les travaux dès que possible.

4°/ Tarif repas à la cantine scolaire :

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Le Conseil Municipal fixe le prix du ticket cantine scolaire à 3,20 € à compter du 01/08/2019

5°/ Acceptation d'une indemnité de sinistre :

Suite au choc d'un véhicule sur l'armoire de commande des feux comportementaux le 29/01/2019, la compagnie d'assurances propose une indemnité correspondant aux frais de remplacement de l'armoire endommagée qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver.

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'indemnité versée par la compagnie d'assurances Groupama d'un montant total de 5 634.12 €. (Indemnité immédiate : 4 485.72 € - indemnité différée : 1 148.40 €)

6°/ Modifications de crédits - Exercice 2019 :

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-dessous :

DF - Cpte 60632 : Fournitures de petit équipement	- 165,00 €
DF - Cpte 023 : Virement à la section d'investissement	165,00 €
RI - Cpte 021 : Virement de la section de fonctionnement	165,00 €
RI - Cpte 024 : Produits des cessions d'immobilisation	5 635,00 €
DI - 2152 : Installation de voirie	5 800,00 €

COMMUNE D'ÉPINOY

7°/ Tarif de location de la salle des Fêtes :

Le Conseil Municipal décide de modifier les conditions de nettoyage de la salle des fêtes après location. A compter du 01/09/2019, les services communaux assureront **le nettoyage du sol uniquement** (salles, cuisine et toilettes).

Le Conseil Municipal fixe le tarif suivant :

- Repas - banquet 250,00 €
- Vin d'honneur - lunch 130,00 €

et précise que cette augmentation sera appliquée sur les contrats de location déjà signés si le locataire souhaite que le nettoyage du sol soit effectué par les services municipaux.

8°/ Motion pour la défense des trésoreries de Vitry-en-Artois, Marquion et Vimy :

Sous l'impulsion du ministère de l'Action et des Comptes publics, un grand plan de restructuration est lancé avec la fermeture programmée de trésoreries locales. Les services chargés de la comptabilité et des finances des collectivités et établissements publics seront recentrés sur seulement quelques communes. Notre territoire sera touché par le plan de fermeture des trésoreries de Vitry-en-Artois, Marquion et Vimy. Qu'il s'agisse d'obtenir des renseignements à caractère fiscal, de payer les impôts ou les factures, de percevoir des aides sociales, les trésoreries sont essentielles pour tous les administrés. Or, si les fermetures de trésoreries sont confirmées, notre population devra se rendre parfois bien loin de chez elle pour effectuer les démarches. Ces fermetures sont donc lourdes de conséquences pour les usagers mais aussi pour les structures publiques.

Par conséquent, le Conseil Municipal adopte la motion afin de s'opposer à la fermeture des trésoreries de Vitry-en-Artois, Marquion et Vimy et autorise le maire à signer cette motion.

Pour extrait

EPINOY, le 30 juillet 2019



Le MAIRE

Gilbert THERON.